



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION****RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :****Bid Receiving Mailbox – Réception des  
soumissions**Email – Courriel:  
DLP53BidsReceiving.DAAT53receptiondessoumissions  
@forces.gc.ca**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiquer(s).

**Solicitation Closes – L'invitation prend fin**

At – à: 14:00:00

On – le: 2023-11-27

<b>Title/Titre</b> Pièces de Rechange	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8486-249300/A
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 2023-10-16	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b> Autorité contractante : Nom : Dylan DeRepentigny Direction : DAAT Quartier générale de la Défense nationale Édifice Major-général George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> N/A	<b>Email – Courriel</b> Dylan.derepentigny@forces.gc.ca
<b>Destination</b> Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions:**

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

# Table des matières

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 DÉCLARATION DE BESOIN.....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
<b>PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 DÉCLARATION DE BESOIN.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT .....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.9 LOIS APPLICABLES.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	12
6.12 ASSURANCES.....	12
6.13 EMBALLAGE.....	12
6.14 ASSURANCE DE QUALITÉ.....	13
<b>ANNEX A.....</b>	<b>14</b>
DESTINATION.....	14
EXIGENCES ET PRIX.....	15
<b>ANNEX B .....</b>	<b>20</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	20

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité.

### **1.2 Déclaration de besoin**

La besoin est décrit à l'Annexe A - Exigences et prix.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de :

- Accord de libre-échange Canada-Pérou
- Accord de libre-échange Canada-Chili
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- b) Le paragraphe 5.2(d), Présentations des soumissions, est supprimée en entier et remplacé par ce qui suit : de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
- c) Le paragraphe 5.4, Présentations des soumissions, est modifié comme suit : Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours civils.
- d) La Section 6, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) La Section 7, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.
- f) La Section 8, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal, est supprimé en entier.
- g) Le paragraphe 20.2, Autres renseignements, est supprimé en entier.

### **2.1.1 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
- b) fournit au moins une des données techniques suivantes :
  - i) les dessins techniques du fabricant (niveau minimum 2), ou
  - ii) les spécifications et(ou) les données des fiches techniques du vrai fabricant (contrôle de la conception), ou
  - iii) le catalogue des éléments du fabricant.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, la qualité et la performance ne seront pas pris en considération si :

- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas;
- c) les documents techniques n'ont pas été acquis auprès de la personne chargée du contrôle de la conception (notez que les documents techniques d'un fournisseur ou d'une filiale du fabricant n'est pas acceptable).

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir des renseignements informations techniques qui démontrent cette équivalence (par ex., des dessins, des

spécifications des rapports techniques ou des rapports d'essai) ou qui démontrent que le produit substitut est équivalent à l'article mentionné dans l'appel d'offres à leurs propres frais, et ce, dans un délai de 15 jours civils à la demande. Si, dans le délai prescrit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements demandés, le Canada pourra déclarer la soumission non recevable.

## 2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).

b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (copies électroniques)

Section II: Soumission financière (copies électroniques)

Section III: Attestations (copies électroniques)

Section IV: Renseignements supplémentaires (copies électroniques)

Les soumissionnaires doivent utiliser le tableau de Annexe A – Exigences et prix pour indiquer les prix.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à l'Annexe A – Destination Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

#### **Établissement des prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles**

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumissions. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur

soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe B Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe B Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## **PARTIE 4 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Les soumissionnaires doivent fournir le numéro de pièce ou l'équivalent, tel qu'indiqué à l'Annexe A - Exigences et prix.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à l'Annexe A - Destination Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

### **4.2 Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué par article est le plus bas.

## **PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les certifications et les informations supplémentaires énumérées ci-dessous doivent être fournies avec la soumission. Le défaut de fournir les attestations ou les informations supplémentaires énumérées ci-dessous dans les délais prévus rendra la soumission non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité documentation exigée**

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *[d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)* ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.

### **6.2 Déclaration de besoin**

L'exigence est détaillée dans Annexe A - Exigences et prix.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 2024-02-29 après l'attribution du contrat.

#### **6.4.2 Instructions d'expédition**

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) comme indiqué en Annexe A - Destination

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre rendez vous pour la livraison en communiquant avec la section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci après. Le destinataire peut refuser les envois lorsqu'aucun rendez vous n'a été fixé.

a. 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, parc Lancaster  
Edmonton (Alberta)  
Téléphone : 780 973 4011, poste 4524

b. 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais)  
514 252 2777 poste 2363, 4673 ou 4282  
Courrier électronique : 25DAFCTrafficRDV@forces.gc.ca

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Dylan deRepentigny  
Titre : Procurement Officer  
Department of National Defence  
Direction : Directorate Land Procurement  
101 Colonel By Drive  
Adresse : Ottawa, ON  
K1A 0K2  
DLP 5-2-5-2  
Courriel : Dylan.derepentigny@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le Responsable technique pour le contrat est :

Nom :  
Titre :  
Organisation :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec

le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

Le Représentant de l'entrepreneur est :

Nom :

Titre :

Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

## **6.6 Paiement**

### **6.6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans Annexe A - Exigences et prix, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

### **6.6.2 Moyen de paiement**

H1000C (2008-05-12) Modalités de paiement

### **6.6.3 Paiement électronique de factures contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement)

## **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement;
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé par courriel au DAFC concerné conformément à l'annexe A – Destination.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28) Conditions générales;
- (c) Annexe A - Exigences et prix;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.11 Contrat de défense

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

## 6.12 Assurances

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

## 6.13 Emballage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquages

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

D6010C (2007-11-30), Palettisation

D3016C (2014-09-25), Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes - *D-LM-008-026/SF-001*

D3016C (2014-09-25), Préparation en vue de la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes - *D-LM-008-030/SF-001*

**D3018C** (2014-09-25), Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 50, 51 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 50, 51 à raison jusqu'à un maximum de 100 par paquet.

## **6.14 Assurance de qualité**

D5545C (2019-05-30), ISO 9001:2008 Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

## ANNEX A

### Destination

	<b>Destination Address / Adresse de destination</b>	<b>Invoicing Address / Adresse de facturation</b>	<b>International Commercial Terms / Termes commerciaux internationaux</b>
MONTREAL DEPOT / DÉPÔT DE MONTRÉAL	Department of National Defence 25 CFSD Montreal 6363 Notre Dame St. E. Montreal, Quebec H1N 1V9 Canada	Department of National Defence 25 Canadian Forces Supply Depot 6560 Hochelaga St. Montreal, Quebec H1N 1X9 Canada  25DAFC.CptPayables@forces.gc.ca	Delivery Duty Paid (DDP) / Rendu droits acquittés (DDP)
EDMONTON DEPOT / DÉPÔT D'EDMONTON	Department of National Defence 7 CF Supply Depot BLDG 236 East End 195 Ave & 82nd St Edmonton, AB T5J 4J5 Canada	Department of National Defence 7 CF Supply Depot Stn Forces, P.O. Box 10500 Edmonton, Alberta T5J 4J5 Canada  Edm7CFSDinvoices@forces.gc.ca	Delivery Duty Paid (DDP) / Rendu droits acquittés (DDP)

## Exigences et prix

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
1	4730	00-0847435	COUPLING HALF, QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD, DEMONTAGE RAPIDE	100-F-AL 8611328-116 8611385-31 A-A-59326/3 AA59326III13	24869 98752 98752 58536 58536	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
2	4730	00-0847435	COUPLING HALF, QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD, DEMONTAGE RAPIDE	100-F-AL 8611328-116 8611385-31 A-A-59326/3 AA59326III13	24869 98752 98752 58536 58536	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
3	5999	00-1345844	CLIP, ELECTRICAL / INCE, ELECTRIQUE	188C1454P1 4-182058 490383 5999PL0906253 5999PL1635642	89954 D9786 D9786 9009H 9009H	100	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
4	5999	00-1345844	CLIP, ELECTRICAL / INCE, ELECTRIQUE	188C1454P1 4-182058 490383 5999PL0906253 5999PL1635642	89954 D9786 D9786 9009H 9009H	100	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
5	4730	00-6499100	CAP, QUICK DISCONNECT / CHAPEAU, DEMONTAGE RAPIDE	03619906 1711K2 200-DC-AL 200-DC-AL DC	ZD484 81718 24869 72661 80691	20	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
6	4730	00-6499100	CAP, QUICK DISCONNECT / CHAPEAU, DEMONTAGE RAPIDE	03619906 1711K2 200-DC-AL 200-DC-AL DC	ZD484 81718 24869 72661 80691	13	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
7	5331	01-0280818	O-RING / JOINT TORIQUE	2-257 2-257 N674-7 2-257 N674-70 2-257N674-70 257-8307	D9182 02697 02697 02697 25184	4	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
8	5331	01-0280818	O-RING / JOINT TORIQUE	2-257 2-257 N674-7 2-257 N674-70	D9182 02697 02697	4	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	

W8486-

DLP

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
				2-257N674-70 257-8307	02697 25184					
9	4730	01-0845226	STRAINER ELEMENT,SEDIMENT / TAMIS DE CREPINE A SEDIMENT	TP-1534	32218	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
10	4730	01-0933033	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	12275290 GTP-919 GTP-919-1	19207 32218 32218	20	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
11	4730	01-0933033	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	12275290 GTP-919 GTP-919-1	19207 32218 32218	20	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
12	4440	01-1470256	DRYER,SILICA GEL	38-0125 MD4/SW	94766 94766	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
13	5940	01-1962113	TERMINAL BOX / BOITE DE CONNEXION	3313327 50400	75Q65 13548	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
14	4330	01-4827909	FILTER ELEMENT,FLUID / ELEMENT FILTRANT,FLUIDE	689122 CM100-38SB CM100-38SB-5 I-638A4TB M100-38SB	87405 87405 87405 13573 87405	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
15	4330	01-5221080	FILTER ELEMENT,FLUID / ELEMENT FILTRANT,FLUIDE	01-5221080	53790	40	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
16	4330	01-5221080	FILTER ELEMENT,FLUID / ELEMENT FILTRANT,FLUIDE	01-5221080	53790	58	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
17	4730	01-5359996	COUPLING,PIPE / RACCORD POUR 'PIPE'	P753G STYLE 75, 3"	38230 79154	8	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
18	4330	01-5443410	FILTER ELEMENT,FLUID / ELEMENT FILTRANT,FLUIDE	SO-636CM	13573	66	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
19	4730	01-5477651	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	20071705F	86184	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
20	4730	01-5477651	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	20071705F	86184	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
21	4330	01-5478861	COVER,FLUID FILTER / COUVERCLE,FILTRE A FLUIDE	60464 698428	3S257 87405	8	EACH/CHAQUE	Montreal		
22	4330	01-5478864	FILTER ELEMENT,FLUID / ELEMENT FILTRANT,FLUIDE	ACO-60801L	3S257	7	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	

W8486-

DLP

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
23	5340	01-5566204	CAP,FILLER OPENING / BOUCHON,ORIFICE DE REMPLISSAGE	3589278C2 3589278C3 9976286 9976286	338X5 338X5 338X5 3EYJ6	1	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
24	5945	01-5605667	RELAY,SOLID STATE / RELAIS,STATIQUE	RY242	1MGY9	6	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
25	4730	01-5620807	COUPLING ASSEMBLY,QUICK DISCONNECT / RACCORD COMPLET,DEMONTAGE RAPIDE	1711D-AL15 DBC61-150	9H113 72661	50	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
26	4730	01-5621400	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	1611AN-AL 15 1611AN-AL15 DBA11-150	0W1X6 9H113 72661	13	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
27	5330	01-5622168	GASKET / JOINT	011324	0PK87	24	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
28	5330	01-5622168	GASKET / JOINT	011324	0PK87	40	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
29	4730	01-5983148	CAP,QUICK DISCONNECT / CHAPEAU,DEMONTAGE RAPIDE	100-DC-AL IPD100DCA	72661 L0983	15	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
30	4730	01-6502358	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	200717-01K 200717-02J	86184 86184	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
31	4730	01-6502358	COUPLING HALF,QUICK DISCONNECT / DEMI-RACCORD,DEMONTAGE RAPIDE	200717-01K 200717-02J	86184 86184	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
32	4730	01-6707907	TERMINAL, STUD / BORNE,A PRISONNIER	GS1-2	0JPJ8	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
33	4730	01-6707907	TERMINAL, STUD / BORNE,A PRISONNIER	GS1-2	0JPJ8	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
34	4730	01-6949906	ELBOW ASSEMBLY,PIPE / COUDE EQUIPE POUR TUBE	205195	86184	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
35	4730	01-6949906	ELBOW ASSEMBLY,PIPE / COUDE EQUIPE POUR TUBE	205195	86184	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
36	4720	20-0038936	HOSE ASSEMBLY,REEL	0377345-1	35907	12	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
37	5310	20-0039271	NUT,PLAIN,BLIND RIVET / ECROU,RIVET	197-072	94223	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
38	5310	20-	NUT,PLAIN,BLIND RIVET /	197-072	94223	11	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-	

W8486-

DLP

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
		0039271	ECROU,RIVET						036/SF-000	
39	5360	20-0039295	SPRING / RESSORT	9283409-1	35907	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
40	4720	20-0039676	MID-SECTION PIPE ASSEMBLY, PRODUCT TANK	0377439-1	35907	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
41	4720	20-0039676	MID-SECTION PIPE ASSEMBLY, PRODUCT TANK	0377439-1	35907	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
42	4720	20-0076779	HOSE ASSEMBLY, NONMETALLIC / TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBLE	1275062-1 CLTHW2.50X55MXM PLT2.50X55MXM PLT2.50X55MXM-HW	35907 L0272 L05S5 L05S5	7	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
43	4730	20-A0W5465	COUPLING HALF, QUICK CONNECT MALE END	200706-K	86184	5	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-030/SF-001	
44	4730	20-A0W5465	COUPLING HALF, QUICK CONNECT MALE END	200706-K	86184	5	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-030/SF-001	
45	4330	21-8966006	FILTER ELEMENT, FLUID / ELEMENT FILTRANT, FLUIDE	S0-616GS SO-616CD SO-616GS	13573 13573 13573	150	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
46	5945	21-9114767	SOLENOID, ELECTRICAL / ELECTRO-AIMANT, DE MANOEUVRE	15471-60010 CV122993	S4532 KCQ24	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-036/SF-000	
47	5945	21-9114767	SOLENOID, ELECTRICAL / ELECTRO-AIMANT, DE MANOEUVRE	15471-60010 CV122993	S4532 KCQ24	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	
48	5331	01-5659994	O-RING / JOINT TORIQUE	10104105 2596642C1 50015 5331PL0819043 S003938 S003938	A486G 338X5 62161 9009H 0291H A001G	6	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-026/SF-001	
49	5331	01-5659994	O-RING / JOINT TORIQUE	10104105 2596642C1 50015 5331PL0819043 S003938 S003938	A486G 338X5 62161 9009H 0291H A001G	6	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-026/SF-001	
50	2990	21-	HEAT SHIELD, EXHAUST / ECRAN	9376948-1	35907	10	EACH/CHAQUE	Montreal	D-LM-008-	

Item / Article	GSIN / NIBS	NSN / NNO	Description / Description	Part No. / No de pièce.	NCAGE / Code EEPO	Quantity / Quantité	Unit Of Issue / Unité de distribution	Destination And Invoice Address / Adresse de destination et de facturation	Packaging Clause / Clauses d'emballage	Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes
		9122483	THERMIQUE,ECHAPPEMENT						036/SF-000	
51	2990	21-9122483	HEAT SHIELD,EXHAUST / ECRAN THERMIQUE,ECHAPPEMENT	9376948-1	35907	10	EACH/CHAQUE	Edmonton	D-LM-008-036/SF-000	

**Note au soumissionnaire:** Veuillez utiliser le tableau des exigences et des prix pour indiquer votre prix. Veuillez indiquer le prix dans la dernière colonne "Firm Unit Price Excluding Taxes / Prix unitaire ferme hors taxes."

## **ANNEX B**

### **Instruments de paiement électronique**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisées (EDI)
- Virement télégraphique (international seulement)